

ANNEXE 2

CONSTITUTION DU DOSSIER DE CANDIDATURE A L'ATTRIBUTION D'UN DEMI-FINANCEMENT POUR UN CONTRAT DOCTORAL

Ouverture de la campagne :

Du **1^{er} février au 15 octobre 2018 inclus** pour des contrats débutant au 1^{er} janvier 2019.

Conditions d'attribution :

1/ Le candidat devra être inscrit en première année de thèse au 31 décembre 2018.

2/ L'attribution d'un contrat doctoral financé à 50 % par le ministère de la Culture est conditionnée à un financement complémentaire équivalent (50%) par un partenaire externe.

Les demandes de cofinancement doivent être déposées conjointement auprès du ministère de la culture et du partenaire susceptible d'apporter le financement complémentaire (collectivités territoriales, PUCA, Caisse des dépôts et consignations, Labex, etc.). Ce demi-financement complémentaire est versé à l'ENSA employeur. Ces deux financements permettront l'établissement d'un contrat doctoral à taux plein conforme au décret n°2012-1395 du 13 décembre 2012 relatif aux doctorants contractuels des ENSA.

3/ Les décisions définitives d'attribution seront données sous réserve de la confirmation de l'attribution du financement complémentaire dont le justificatif devra être adressé au ministère de la Culture dès sa réception par le candidat.

Dossier de candidature :

Le dossier de candidature à l'attribution d'un demi-financement pour un contrat doctoral sera transmis sous format numérique à Mme Muriel LENA (muriel.lena@culture.gouv.fr) jusqu'au **15 octobre 2018 inclus**. Il comprendra les fiches 1-2-3 au format PDF dont le poids total ne dépassera pas 2,5 Mo.

Expertise des demandes :

Effectuée tout au long de la campagne, l'expertise de chaque demande est réalisée par deux enseignants/enseignantes et/ou chercheurs/chercheuses titulaires d'une HDR sur la base d'un dossier anonyme. En conséquence, la fiche décrivant le projet de thèse (seule transmise pour expertise) sera exempte des noms du candidat et de son directeur/directrice de thèse. Les dossiers de candidature incomplets ou ne respectant pas ces formats ne seront pas examinés.

Résultat :

Les candidats sont informés immédiatement après l'expertise du dossier.

FICHE 1

- le/la candidat (e)
- le directeur, la directrice de thèse
- la thèse et l'inscription administrative
- le co-financement à hauteur de 50 %

FICHE 2

- avis du directeur, de la directrice de thèse, du directeur, de la directrice de l'unité de recherche, du directeur, de la directrice de l'établissement
- visa du directeur, de la directrice de l'école doctorale

FICHE 3, projet scientifique précisant :

- les problématiques de la recherche
- les hypothèses de travail
- le corpus de l'étude
- la démarche méthodologique
- le calendrier des investigations scientifique prévues, y compris les étapes de recherche dans le cursus doctoral.

Sur papier libre :

- une lettre de candidature précisant l'éventuel engagement du doctorant, de la doctorante à assurer pendant la durée du contrat un service complémentaire d'activités et d'enseignement (cf. article du décret du 13 décembre 2012 relatif aux doctorants contractuels)
- un curriculum vitae détaillé
- la copie d'une pièce d'identité (photocopie du titre de séjour pour les étudiants étrangers)

Les dossiers de candidature incomplets ou ne respectant pas ces formats ne seront pas examinés.